



CHARTRE D'AFFILIATION POLE SPORTS FRANCE



Pole Sports France est une association nationale vouée à la promotion positive de la pole en tant que sport.

Pole Sports France (PSF) est un fier membre de la **Fédération Internationale de Pole Sport (IPSF)** qui gouverne la pole sports à l'international. Cette reconnaissance permet à PSF de proposer à ses membres affiliés un format structuré de compétition, d'entraînement et d'éducation.

Depuis 2021, **PSF est en partenariat avec la Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT)**, une Fédération de clubs omnisports et agréée par le ministère des sports. Ce partenariat permet d'accélérer et de démocratiser la pratique de la pole sports en France ainsi que de renforcer le soutien aux structures affiliées.

La présente charte d'affiliation a pour objet d'offrir un cadre cohérent au développement. Elle a pour but de contractualiser un socle commun de principes et de règles partagé entre PSF et ses membres.

Sa signature contribue à :

Définir les engagements réciproques des membres et de PSF en impliquant 8 droits et 4 devoirs pour chaque entité.

DE PAR SON AFFILIATION, LE CLUB ET SES MEMBRES BÉNÉFICIENT AUTOMATIQUEMENT DE 8 DROITS ESSENTIELS :

Participation aux événements, aux compétitions nationales et internationales reconnues par l'IPSF

Une offre de formation pour les membres, les athlètes, entraîneurs et dirigeants

Un système de gestion des adhérents

Une assurance qui couvre sa structure et ses adhérents



Le bénéfice de l'agrément fédéral
ouvrant la possibilité d'obtenir des subventions
auprès d'organismes institutionnels (collectivités, etc.).

5

6

Un soutien juridique

7

Des offres promotionnelles et un accès
à une offre sportive digitalisée

8

Un soutien humain avec l'appui des bénévoles de PSF
et des salariés de la FSASPTT



**EN CONTREPARTIE DES DROITS QUI LUI SONT OCTROYÉS, LE CLUB S'IMPLIQUE ET S'ENGAGE
À 4 DEVOIRS VIS-À-VIS DE PSF DANS LE BUT DE PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ET LA
PROFESSIONNALISATION DE NOTRE DISCIPLINE :**

Le membre a obligation de s'acquitter de son affiliation auprès de PSF-FSASPTT.

Le montant de son affiliation est de **70 €**

Quote-part FSASPTT : 50 € + Quote-part PSF : 20€ (pour moins de 100 licenciés), 40€ (de 101 à 500 licenciés,) ou 80€ (plus de 501 licenciés).

1

2

Lors de votre 1^{ère} année d'affiliation, **PSF** accepte que vous souscriviez un minimum de **10 licences comprenant au moins 2 licences de responsables (membres du bureau dans le cas d'une association), 1 licence de responsable dans le cas de structure privée.**

À partir de la deuxième année, le club s'engage à affilier la totalité des ses membres.
Le coût de la licence pour l'année 2025-2026 est de 36 € par licence.

3

Le club se doit d'appliquer les règles liées à l'encadrement et à la formation de ses éducateurs conformément à la réglementation en vigueur.

4

Le club s'engage à faire une promotion positive de la pole en tant que sport et de PSF que ce soit en ligne comme en présentiel.

Le Bureau de PSF veillera au respect de ces engagements et sera habilité à appliquer les mesures prévues pour chacun des devoirs.

Charte annuelle signée le

La Présidente de PSF
Elodie Sery

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le Président(e) du club

Signature précédée de la
mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé



FSASPTT
5 rue Maurice Grandcoing
94200 Ivry-Sur-Seine
contact@asptt.com
01 43 90 64 90
asptt.com

(cachet du club)